

N° 7757¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI**autorisant l'Etat à participer au financement de la
troisième phase du programme de dépistage à grande
échelle dans le cadre de la pandémie Covid-19**

* * *

AVIS DU COLLEGE MEDICAL**DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL
AU MINISTRE DE LA SANTE**

(10.2.2021)

Madame la Ministre,

Le Collège médical renvoie à son avis du 15 juillet 2020 relatif au projet de financement de la deuxième phase du « large scale testing »

Il y est question de ce que, tout comme les médecins, l'Etat a l'obligation des moyens pour gérer cette crise sanitaire.

Un des moyens est, et reste, le principe « TTI » (tester, tracer, isoler), recommandé pour tous les pays et dans lequel notre Etat s'est déjà investi à fond, et les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants au vu de ce qu'on pouvait en attendre.

Devant l'évolution toujours incertaine de la pandémie, avec de nouveau à l'heure actuelle une tendance ascendante du nombre de personnes infectées par le virus Sars-Cov2, et notamment par ses variantes, il s'agit de continuer à employer tous les moyens possibles pour endiguer le mieux la diffusion des virus.

En conséquence les moyens financiers à y déployer sont à l'avis du Collège médical justifiés et c'est pourquoi il avise favorablement le projet sous rubrique.

Le Collège médical se permet néanmoins encore des remarques : Comme le dit le mot : large scale, quasi toute la population est appelée à se faire tester régulièrement. Pendant la période où le nombre de personnes testées positivement a été très élevé, le traçage des contacts avec les personnes infectées n'était plus possible, et de nombreuses personnes qui auraient dû être mises en quarantaine ne l'étaient finalement pas.

Or est-ce que l'on sait si la mesure de mettre en quarantaine une personne de laquelle on avait pu retracer le contact avec une personne testée positive, a eu une conséquence sur la propagation du virus ? Pour cela il faudrait savoir le nombre de personnes en quarantaine qui à la fin de cette quarantaine, au 6e jour ont été testées positives.

Comme le rapporte l'exposé des motifs du projet sous avis, de par le LST 9 211 personnes positives ont été répertoriées en 4 mois, et donc mises en isolement, résultat appréciable.

Partant de l'hypothèse que les personnes qui suivent l'invitation à se faire tester sont en majorité des personnes qui de toute façon prennent soin de soi-même et suivent particulièrement les recommandations et mesures d'hygiène, le Collège médical est d'avis que la pertinence de ce nombre est à relativiser.

C'est pourquoi il se permet la question s'il ne serait pas plus utile de cibler plus systématiquement le LST sur des personnes exposées à de nombreux contacts interpersonnels (travailleurs d'entreprises, élèves et étudiants, voyageurs...) voire vulnérables (maisons de retraite, de soins...).

L'exposé des motifs fait entrevoir qu'il en sera fait ainsi, ce que le Collège tient à saluer.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa parfaite considération

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr Roger HEFTRICH

Le Président
Dr Pit BUCHLER